

Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

Band: 30 (1916)

Heft: 3

Artikel: Le conseil héraldique du royaume de Belgique

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-744632>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

R. F. Burckhardt, Die gotischen Glasgemälde der ehemaligen Karthäuserkirche, jetzigen Waisenhauskirche zu Basel, im Jahresbericht des Basler Historischen Museums 1915.

Seite 10 Fig. 16^b. Der Schild ohne die schwarzen Wecken wäre derjenige von Vendôme.

Seite 11 Fig. 18. Die Farben des Wappens des Kardinals von St. Eustach sind: In rot weisse Burg mit blauen Öffnungen.

Seite 65 Fig. 53. Die Farben des Wappens des Bischofs Franz von Como sind: In rot ein weisser schreitender Stier.

Seite 66 Fig. 55. Die Farben des Wappens des Bischofs von Rochester sind: In rotgerändertem blauweiss gespaltenem Schild ein Ankerkreuz in verwechselten Farben.

Seite 69 Fig. 63. Herr Dr. R. F. Burckhardt, Konservator des Basler Historischen Museums, hatte die grosse Freundlichkeit, uns zu gestatten, eine der in der Sammlung befindlichen Holztafeln des Kardinals von Arles photographieren zu lassen (siehe Tafel VII). Die Bemalung des Stückes scheint aus dem 16. Jahrhundert zu stammen. Damals wurde wohl die Umschrift in gotischen Minuskeln, wie sie die Tafeln in der Karthause zeigen, durch eine gleichlautende in lateinischen Lettern ersetzt. Die Farben des Wappens sind: In schwarz ein weisser Löwe mit gelber (roter) Krone und roter Zunge.

Seite 138 Fig. 105. Die Farben des Wappens des Ludwig Pontanus sind: In blau über blauem Wasser eine gelbe Brücke, darüber ein gelber Stern.

Seite 140 Fig. 109. Die Farben des Wappens des Patriarchen Ludwig von Aquileja sind: 1 und 4 Aquileja: gelber Adler in blau, 2 und 3 Teck: schwarzgelb schräg geweckt.

Le Conseil héraldique du Royaume de Belgique.

Le Conseil héraldique du Royaume de Belgique est composé de sept membres ayant voix délibérative, d'un greffier ayant voix consultative, et de quatre membres suppléants. Ils sont nommés et révocables par le roi, sur la proposition du ministre des Affaires étrangères. Le Conseil héraldique choisit dans son sein un président, qui n'exerce ces fonctions que pendant une année, mais qui est toujours rééligible. En cas d'absence ou d'empêchement, le président est remplacé par le conseiller le plus ancien dans l'ordre des nominations. Le président est chargé de la direction des délibérations; le greffier est chargé de la rédaction et de la garde des procès-verbaux des délibérations, qu'il contresigne avec le président.

Le Conseil héraldique est consulté chaque fois que le ministre des Affaires étrangères doit présenter au roi un rapport sur une demande de reconnaissance ou de confirmation de noblesse ou de titre. Il est appelé à constater l'état nobiliaire de tout membre de la noblesse belge qui demande, soit une élévation en grade, soit l'extension de ses titres à d'autres membres de sa famille, ou un changement dans ses armoiries.

Le Conseil héraldique tient la liste matricule des nobles et les registres des lettres-patentes; il peut délivrer des attestations de filiations et de quartiers, et certifier la possession et l'usage des armoiries.

Le Conseil héraldique ne peut prendre de décision que si cinq membres, au moins, sont présents à la délibération; les décisions sont prises à la majorité des suffrages; en cas de partage la voix du président est prépondérante. Si l'affaire soumise au Conseil héraldique intéresse un parent ou allié d'un conseiller jusqu'au quatrième degré inclusivement, celui-ci doit s'abstenir.

Voici la composition actuelle du Conseil héraldique du royaume de Belgique :

Président : le baron Camille de Borman. *Membres effectifs* : le comte Th. de Renesse, le baron Constantin de Borrekens, Paul Holvoet, le vicomte A. de Ghellinck d'Elseghem-Vaernewyck, le baron de Troostembergh, Paul Verhaegen.

Membre faisant fonctions de greffier : A. De Ridder. Directeur des archives, des ordres et de la noblesse au ministère des Affaires étrangères. *Membres suppléants* : le baron R. de Selys-Fanson, le comte H. de Limburg-Stirum, Charles Terlinden.

Le nom d'un membre de ce Conseil est bien connu chez nous; nous voulons parler de M. de Ghellinck, le savant auteur du *Chartrier de la Maison de Diesbach*. Nous sommes heureux de pouvoir annoncer qu'il a élaboré une grande histoire généalogique de la Maison de Diesbach dont une partie est déjà imprimée. M. de Ghellinck aura bien mérité, par cette publication, de la reconnaissance des historiens et des généalogistes suisses.

Nous constatons en outre avec plaisir qu'un autre membre de ce Conseil, M. Max de Troostembergh est un ancien et dévoué membre de la Société suisse d'héraldique. C'est sous sa savante direction que se publie l'annuaire: *La Noblesse belge*.

Miscellanea.

Armoiries genevoises. Nous tenons à signaler à nos lecteurs une série de monuments héraldiques genevois que la belle publication: *Nos Anciens et leurs œuvres* (nos 2, 3 et 4, en un seul fascicule) 1915 vient de faire connaître. Ce recueil d'art genevois, qui en est à sa quinzième année, publie un travail de M. Waldemar Deonna, Dr ès Lettres, intitulé: « *Notre vieille Genève* ».

Il a pour but d'attirer l'attention du public, de plus en plus portée vers tout ce qui lui parle du passé, sur la nécessité de recueillir sans tarder une documentation sérieuse et variée de tous les monuments de l'art genevois, aussi bien récents qu'anciens; pour cela il faut réunir les matériaux, et ne pas se laisser rebuter par un travail fastidieux en apparence, mais des plus utiles, qui consiste à réunir au jour le jour les documents nécessaires pour écrire l'histoire monumentale et artistique de notre ville. « Le présent est un passé à venir, et « un jour viendra où telle œuvre, tel monument, tel détail, qui nous semblent « aujourd'hui négligeables, auront pour nos descendants une grande importance ».